

Didier Le Gac

Député
3^e circonscription du Finistère



didier.legac@assemblee-nationale.fr • www.didierlegac.bzh

Communiqué de Presse

1er février 2024

Crise agricole : Didier LE GAC salue les réponses précises apportées par le gouvernement aux principales préoccupations des agriculteurs finistériens

Après l'annonce en début d'après-midi par le Premier Ministre et le ministre de l'agriculture, d'un nouveau train de mesures en faveur du monde agricole, Didier LE GAC se félicite des avancées concrètes précisées aujourd'hui.

En effet, en lien quasi permanent avec les agriculteurs de sa circonscription ou leurs représentants dans le département, Didier LE GAC note que ces annonces viennent apporter des réponses aux principaux sujets « irritants » qui lui sont remontés du terrain depuis plusieurs semaines.

L'abandon de la réforme du GNR, le doublement du nombre d'inspecteurs chargés de contrôler les prix, le refus par la France de signer le Mercosur, le contrôle de l'étiquetage et de l'origine des produits, l'instauration d'une clause de sauvegarde et des mesures miroir pour les produits importés en Europe - notamment fruits et légumes-, la réduction du délai de recours de 4 à 2 mois, et la suppression d'un degré de juridiction pour gagner du temps constituent de vraies avancées.

L'annonce par le ministre Marc FESNEAU de l'évolution prochaine du dispositif des prairies permanentes constitue un signal positif envers les agriculteurs du Finistère.

Sur toutes ces questions, et notamment sur celle des prairies permanentes ou celle des nombreux recours contentieux contre les projets agricoles, Didier LE GAC, avait très tôt alerté le Gouvernement et formulé des propositions au Ministre de l'agriculture.

Le député restera très vigilant sur la mise en œuvre rapide et concrète des mesures annoncées.